

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00065

Numéro SIREN : 095 750 089

Nom ou dénomination : CHATEAU MALAKOFF

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt 1612

CHÂTEAU MALAKOFF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.865.200 Euros
Siège social : 1 rue de Champagne 51190 Oger
RCS Châlons-en-Champagne B 095.750.089

2022
Au Greffe Du Tribunal de Commerce
de Châlons-en-Champagne
le 18/07/2022
Le Greffier



AFFECTATION DU RESULTAT

« ...

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président sur les comptes sociaux et du Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et comptes annuels arrêtés par le Président au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Il est rappelé que l'activité retracée est conforme aux objectifs et axes de développement définis par la Maison Mère.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'exercice clos le 31 mars 2022 se solde par un bénéfice se montant à 0,907 M€.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat de la façon suivante : virement sur le compte report à nouveau.

Le compte report à nouveau passe à 12,596 M€.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

... »

Fait à Oger, le 18 juillet 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Dalyac'.

Stéphane Dalyac
Président

CHATEAU MALAKOFF

Comptes individuels

Bilan, Résultat et Annexe

Exercice clos le 31 mars 2022

1^{ère} PARTIE : COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2022

1.1. Compte de résultat

	Notes	Exercices clos au 31 mars	
		2022	2021
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Chiffre d'affaires	11	8 975	8 120
Production stockée		149	225
Reprise sur amortissements et transfert de charges		51	11
Autres produits		0	2
Total des produits d'exploitation		9 174	8 358
Achats de matières premières et autres appro.....	-	464	456
Variation de stock (MP et autres approv.)			
Autres achats et charges externes	-	2 919	3 221
Impôts taxes et versements assimilés	-	150	206
Salaires et traitements	12	2 674	2 337
Charges sociales	12	908	823
Dotations aux amortissements	-	508	440
Dotations aux provisions	-	1	1
Autres charges	-	0	0
Résultat d'exploitation		1 550	875
Produits financiers		0	2
Charges financières	-	173	220
Résultat financier	-	173	219
Résultat courant avant impôt		1 378	656
Produits exceptionnels		89	92
Charges exceptionnelles	-	157	64
Résultat exceptionnel	13	68	28
Participation des salariés	-	31	95
Impôts sur le résultat	14	372	160
Résultat net		907	429

1.2. Bilan

ACTIF	Notes	Exercices clos au 31 mars	
		2022	2021
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		29 456	28 993
Immobilisations financières		7 141	7 141
Autres immobilisations financières		1	1
Actif immobilisé	1 et 2	36 599	36 135
Stocks et en cours	3	3 126	2 978
Clients et comptes rattachés		4 622	3 718
Autres créances et comptes de régularisation ...	10	42	361
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		375	751
Charges constatées d'avance		5	5
Ecart de conversion actif			
Actif circulant		8 169	7 813
Total de l'actif		44 768	43 948
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
PASSIF	Notes	2022	2021
Capital	4	5 865	5 865
Primes d'émission, de fusion et d'apport		4 161	4 161
Réserve légale		587	587
Réserves statutaires			
Réserves réglementaires		9 390	9 390
Report à nouveau		11 689	11 260
Résultat		907	429
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	5	189	121
Total des capitaux propres	4	32 788	31 813
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	6	7	8
Emprunts et dettes financières	7		-
Fournisseurs et comptes rattachés		401	465
Dettes fiscales et sociales	10	1 127	1 126
Autres dettes et comptes de régularisation	10	10 445	10 536
Ecart de conversion passif			-
Total des dettes		11 974	12 127
Total du passif		44 768	43 948

2^{ème} PARTIE : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2022
--

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes du plan comptable général conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 et au code de commerce. Les conventions générales comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur des durées allant de 1 an à 8 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les règles relatives aux actifs ont été appliquées et l'ensemble du parc des immobilisations a été examiné :

- L'analyse par composants est effectuée si cela s'avère pertinent.
- Les durées d'amortissement des biens acquis depuis le 1^{er} avril 2005 correspondent à leurs durées d'utilisation.
- Les durées d'amortissement des biens acquis antérieurement au 1^{er} avril 2005 correspondent à la durée de vie réelle.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires,) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations et selon le mode linéaire; le mode dégressif est utilisé le cas échéant. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

▪ Constructions	10 à 50 ans
▪ Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
▪ Matériel et outillage	1 à 20 ans
▪ Matériel de transport	2 à 5 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

2.3. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4. Stocks

Les stocks correspondent aux travaux engagés pour la récolte de l'exercice suivant et pour les raisins commercialisables ultérieurement après décision de déblocage de l'interprofession du Champagne. Ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements pour dépréciation des biens concourant à la production.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent la provision pour amortissements dérogatoires qui correspond à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les produits et charges exceptionnels.

L'impôt que la société devra payer au moment de la réintégration de la provision figure dans les engagements hors bilan.

2.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.8. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont mentionnés en engagements hors bilan et estimés sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements ont été calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,60% pour la mutuelle : 1,80%
- taux de revalorisation annuelle des salaires : Non cadres: 2% Cadres: 2,75%
- âge de départ en retraite :

Cadres	64 ans
Employés et ouvriers	62 ans

- table de mortalité : INSEE TD/TV 2015-17
- taux annuel de démission

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés et ouvriers
Avant 30 ans	9,3 %	9,3 %	9,3 %
De 30 à 45 ans	3,1%	3,1%	3,1%
De 45 à 55 ans	1,5%	1,5%	1,5%
Après 55 ans	0%	0%	0%

2.9. Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles

Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent soit des opérations de gestion, soit des opérations en capital, soit les mouvements des provisions réglementées.

3. AUTRES INFORMATIONS

Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la S.A. Laurent-Perrier 32, avenue de Champagne 51150 TOURS SUR MARNE, SIREN 335 680 096.

Faits marquants de l'exercice

Il n'y a pas de fait marquant spécifique à la société Malakoff.

Evènements post-clôture :

Il n'existe à la date d'arrêté des comptes aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière et le patrimoine de la société Malakoff.

4. ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – Valeur brute de l'actif immobilisé

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Virements de postes	Cessions	Valeurs brutes à la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Logiciels	4				4
Sous-total	4	-	-	-	4
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	26 774	100		- 16	26 858
Constructions	6 443	127			6 570
Installations techniques	3 803	627	98	- 1	4 526
Autres	545	122	- 98		569
Sous-total	37 564	976	-	- 17	38 523
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations	7 121				7 121
Autres immo. financières	22				22
Sous-total	7 142	-	-	-	7 142
Total général	44 711	976	-	- 17	45 670

Immobilisations corporelles : Les acquisitions de la période concernent du matériel viticole et des plantations, dont 24 k€ en en-cours au 31 Mars 2022.

NOTE 2 – Amortissements et provisions pour dépréciation

	Amortis- sements à l' ouverture	Dotations	Diminutions	Amortis- sements à la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Marques				
Logiciels	4			4
Sous-total	4	0	0	4
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	2 263	51	(12)	2 302
Constructions	2 807	152		2 959
Installations techniques	3 188	274	(1)	3 461
Autres	313	32		345
Sous-total	8 571	508	(13)	9 067
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations				
Autres immob. financières				
Sous-total	0	0	0	0
Total général	8 576	508	(13)	9 071

Immobilisations corporelles : L'augmentation de 508 k€ correspond à la dotation aux amortissements de l'exercice calculée suivant le mode linéaire.

NOTE 3 – Stocks et en cours

	Au 31 mars			
	Brut	Provisions	2022 Net	2021 Net
En cours de production Vignes	2 377		2 377	2 228
En cours de production Bloques	750		750	750
Total	3 126	0	3 126	2 978

NOTE 4 – Composition du capital social et variation des capitaux propres

Le capital social est composé de 2 666 actions de valeur nominale de 2 200 euros.

Variation des capitaux propres

Montant au 31 mars 2021	31 813
Dividendes	
Résultat de l'exercice	907
Mouvements des provisions réglementées et subventions d'investissements	69
Montant au 31 Mars 2022	32 788

NOTE 5 - Provisions réglementées

Nature des provisions	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Autres mouvements	Reprises de provisions	Solde à la clôture
Provisions pour investissement					
Amortissements dérogatoires	121	151		(83)	189
Provision pour hausse de prix					
Total	121	151	0	(83)	189

NOTE 6 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Utilisations	Reprises	Solde à la clôture
Provisions pour pertes de change.....					0
Provisions pour risques et charges.....	8	1		(2)	7
Total	8	1	0	(2)	7

NOTE 7 - Emprunts et dettes financières

Le financement se fait par l'intermédiaire du compte courant de la société Champagne Laurent-Perrier.

NOTE 8 – Autres informations sur le bilan

POSTES DU BILAN	Montants concernant les entreprises liées	Montants correspondant à des charges à payer	Montants des dettes & créances représentées par des effets de commerce
Participations et créances rattachées	7 121		
Clients et comptes rattachés.....	4 269		
Fournisseurs et comptes rattachés.....	113	37	
Dettes fiscales et sociales.....		738	
Autres dettes.....	10 025		

Toutes les dettes et créances ci-dessus sont à moins d'un an

NOTE 9 - Engagements hors bilan**9.1 Engagements financiers :**

- Engagement pris en matière de crédit-bail : néant
- Le montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite s'élève à 223,5 k€ (note 2.8)

9.2 Autres engagements :

Néant

NOTE 10 – Autres créances et autres dettes

Les autres créances s'analysent ainsi :

	Au 31 mars	
	2022	2021
Autres créances		
Etat - Créances	32	250
Fournisseurs - avances	7	0
Tiers sociaux	0	0
Divers	2	111
Total	42	361

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

	Au 31 mars	
	2022	2021
Autres dettes et comptes de régularisation		
Dettes envers le personnel	579	533
Organismes sociaux	429	535
Etat - TVA et autres taxes	120	58
Comptes courants sociétés du groupe	10 025	10 151
Divers	420	385
Total	11 572	11 663

Toutes les dettes et créances ci-dessus sont à moins d'un an

Les produits constatés d'avance figurant dans les Divers, s'élèvent à 420 k€ et sont constitués principalement de prestations viticoles en cours de réalisation à la date de clôture.

NOTE 11 – Chiffre d'affaires

Il se répartit de la manière suivante :

	Au 31 mars	
	2022	2021
Vente de raisins	3 603	3 141
Autres produits accessoires, cessions et prestations	5 372	4 979
Total	8 975	8 120

NOTE 12 – Charges de personnel

Les frais de personnel (charges sociales, et intéressement compris) s'élèvent à 3,58 M€ contre 3,16 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 mars est le suivant :

Effectifs	Au 31 mars	
	2022	2021
Cadres et agents de maîtrise.....	7	7
Employés	2	2
Ouvriers	77	67
Total	86	76

NOTE 13 – Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend les mouvements des amortissements dérogatoires pour 68 k€.

NOTE 14 – Situation fiscale latente

Nature des différences temporaires	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
- Amortissements dérogatoires	189
- Provisions pour investissements	
Total	189
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	49
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- Perte de change	
- Participation des salariés	31
Total	31
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	8

NOTE 15 – Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

RESULTAT DE L'EXERCICE	907 K€
IMPOT SUR LES BENEFICES	372 K€
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 278 K€
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES :	
. Amortissements dérogatoires	69 K€
. Provisions pour hausse de prix	0 K€
. Provisions pour investissements	0 K€
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôts)	1 347 K€

SAS Château MALAKOFF
1 rue de Champagne
51190 OGER

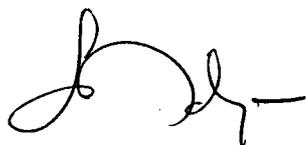
31-mars-22

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication.	Informations financières			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
1. Filiales (détenues à + de 50 %)				
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)				
Champagne de CASTELLANE	9 162 821 €	33 146 778 €	39,45%	-11 993 €

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus - brute			7 120 657	
- nette			7 120 657	
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés				

Certifié conforme à l'original.





KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Château Malakoff S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars
2022

Château Malakoff S.A.S.
1, rue de Champagne - 51190 Oger
Ce rapport contient 17 pages
Référence : HM/MC/DD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direccoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Château Malakoff S.A.S.

Siège social : 1, rue de Champagne - 51190 Oger

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

A l'attention de l'assemblée générale des Associés de la société Château Malakoff S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Château Malakoff S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples

conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Château Malakoff S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
11 juillet 2022

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 11 juillet 2022

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line crossing them, representing the name Hervé Martin.

Hervé Martin
Associé